

Département de la  
CÔTE-D'OR

-----  
Arrondissement  
de  
BEAUNE

-----  
Convocation du  
03 juillet 2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

-----  
SEANCE DU 09 JUILLET 2024

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, François MARQUET.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacques BARTHELEMY, Georges STRUTYNSKI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

-----  
**B/24/93 - OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN**

Vu les articles L2123-1, R2123-1 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Considérant que les services de la collectivité font appel à plusieurs prestataires pour la fourniture de produits d'entretien ;

Considérant qu'afin de rationaliser les coûts une consultation a été lancée le 17 avril 2024 et que des offres sont parvenues des entreprises ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an ou un montant total de commande de 120 000 € HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (60 000 € HT sur la période initiale puis 30 000 € HT pour chacune des reconductions) ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché a l'entreprise BHE, jugée la mieux-disante sur la base de l'offre de prix présentée au BPU,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,  
Pascal GRAPPIN.

